Image not found or type unknown

Signature du bail avant refus du logement lors de l'etat entrant

Par **nalian**, le **25/08/2009** à **18:14**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si j'ai un recours dans le cas suivant:

J'ai signé le bail pour l'appartement dans lequel je devais emménager la veille de la visite d'entrée des lieux, le lendemain donc, lors de la visite je n'ai pas signé l'entrée des lieux ni même pris les clefs de l'appartement qui était manifestement vétuste, mais pas insalubre.

Depuis, ce bailleur me dit que je suis locataire puisque j'ai tout de même signé le bail (dans lequel il est stipulé que j'ai réalisé un état des lieux...) alors que je n'ai ni clef, et refusé de signer l'état des lieux !!!!

Pour ce bailleur, si je veux me séparer de ce logement je dois m'acquitter de 3 mois de loyer, correspondant à la durée du préavis qui viens bien sûr s'ajouter au loyer de mon logement actuel, ce qu'il m'est impossible de payer.

Aujourd'hui il me presse pour établir un état des lieux alors que je ne logerais pas dans ce logement. Et cet empressement me parait suspect.

Puis je me désengager de ce bail sans a voir à payer les 3 mois du préavis puisque je ne n'habiterais jamais dans ce logement et que je n'en possède aujourd'hui toujours pas les clefs ? Et pourquoi veut il si rapidement faire un état des lieux ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés